

**Pétition au Parlement de Wallonie – 03/02/2026**  
**Déposé par Didier Wirickx**

Nous, citoyens et résidents de Wallonie, demandons au Parlement wallon d'initier une réforme législative visant à interdire l'importation, ainsi que l'introduction dans la nature, de tout gibier issu d'élevage (faisans, canards, sangliers, chevreuils, etc.) destiné exclusivement à la chasse de loisir (pratique dite du « lâcher-tir »).

Exposé des motifs

1. Protection de la biodiversité et des écosystèmes : Le déversement massif d'oiseaux (souvent issus d'élevages industriels) perturbe l'équilibre de nos plaines et forêts. Ces animaux entrent en concurrence alimentaire avec les espèces sauvages indigènes, polluent le patrimoine génétique local et dégradent les habitats naturels.
2. Risques sanitaires et biosécurité : L'importation de gibier en provenance de l'étranger (parfois de zones touchées par la grippe aviaire, la peste porcine ou d'autres pathologies) fait peser une menace grave sur la faune sauvage wallonne et sur les filières locales. La concentration d'animaux en élevage favorise la propagation de maladies qui se retrouvent disséminées dans la nature lors des lâchers.
3. Bien-être animal et éthique : Le transport sur de longues distances et la remise en liberté d'animaux nés en captivité, totalement inadaptés à la vie sauvage et destinés à être abattus dans les semaines qui suivent, constituent une pratique contraire à la reconnaissance de l'animal comme être sensible. Cette « chasse de divertissement » ne répond plus aux valeurs éthiques de la société actuelle.
4. Cohérence territoriale et fin des élevages de « tir » : L'interdiction de l'importation doit s'accompagner d'une régulation stricte de la production locale. Nous demandons que les élevages belges ne puissent plus alimenter de lâchers de tir. La gestion de la faune doit se baser sur la régénération naturelle des populations et la protection de leurs habitats, et non sur le repeuplement artificiel d'animaux-cibles.
5. Réponse à une attente citoyenne majeure : Face au mépris rencontré par les pétitions citoyennes sur les plateformes civiles (30 000 signatures), il est impératif que le Parlement wallon utilise ses compétences exclusives en matière de conservation de la nature et de chasse pour légiférer sur cette dérive commerciale et environnementale.

L'urgence de cette réforme est absolue. Alors que ce débat est trop souvent reporté, c'est précisément en ce moment même que les futurs « animaux-cibles » naissent ou sont mis en élevage pour la saison prochaine. Chaque jour d'inertie politique condamne des centaines de milliers d'êtres sensibles à une vie de captivité dont l'unique issue est une mise à mort programmée dès leur libération.

En conséquence, nous demandons au Parlement wallon de se saisir de ce dossier et d'enclencher les consultations nécessaires auprès des services compétents afin d'aboutir à une interdiction concrète de ces pratiques. Nous nous tenons à la disposition du Parlement pour transmettre tout dossier technique et factuel permettant d'étayer cette demande.

Je signe la pétition :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Fait à ..... le .....

Signature :